



1635, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1A,
Montréal (Québec) H2L 2B6
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
scfp687@bellnet.ca

Mélissa François doit pouvoir revenir en ondes à LCN

Le mercredi 11 janvier 2012 – Vous avez tous et toutes entendu parler de la controverse qui emporte notre collègue Mélissa François de LCN depuis le lapsus survenu le 18 décembre dernier. Depuis l'incident, votre syndicat est intervenu à deux reprises auprès de l'employeur pour s'assurer du respect des droits de M^{me} François. Aujourd'hui, devant l'inaction de l'employeur, nous avons l'intention de rétablir les faits et la réputation de M^{me} François.

D'abord, M^{me} François a des états de service impeccables comme rédactrice, reporter et lectrice. Arrivée à TVA le 1^{er} décembre 2010, elle a été à la barre des bulletins de LCN les fins de semaine (matin ou soir) à partir du 16 juillet 2011. Elle a reçu de multiples courriels et mots de félicitations de collègues et de cadres pour son travail. Bref, en un peu plus d'un an, M^{me} François a su faire l'unanimité sur ses qualités professionnelles. Notre ancienne collègue Véronyque Tremblay, qui a travaillé plusieurs mois avec elle, a abondé dans ce sens sur les ondes de FM93 le 22 décembre dernier.

Le dimanche 18 décembre 2011, en fin de soirée, une dépêche annonce le décès du dirigeant nord-coréen Kim Jong-il. M^{me} François, lectrice à LCN ce soir-là, en prend connaissance en quelques secondes, puis annonce la nouvelle en ondes à 22 h 11. Elle prononce : « Kim Jong-il » correctement, **établissant ainsi qu'elle connaissait d'emblée la bonne prononciation de ce nom.**

À 22 h 22, retour de pause publicitaire. M^{me} François revient sur la nouvelle et prononce Kim Jong-II (deux).

Que s'est-il passé entre 22 h 11 et 22 h 22? De multiples éléments nous indiquent qu'il y a eu confusion au sein de l'équipe en place et que M^{me} François a reçu pour instruction de prononcer « deux ». Il faut donc parler de responsabilité collective et non individuelle.

Pour comprendre ce qui a pu se passer ce soir-là, il faut prendre en compte la faible ancienneté cumulée de l'équipe en poste, sans doute liée au roulement anormalement élevé que connaît TVA depuis un an et demi. (La liste des départs est longue : Joël Goulet, Carl Langelier, Alexis Deschênes, Véronyque Tremblay, Yves Malo, Maryse Gagnon, Chantal Leblond, Jean-Paul Chartrand, Pierre Martineau, Bruno Gaulin, Nadia Jawhar, etc.) Il faut aussi savoir que la cadre en poste ce soir-là avait déjà quitté le travail au moment de l'incident.

On connaît la suite : le feu de broussailles prend dans les médias sociaux à partir de YouTube, puis se propage dans les médias traditionnels, jusqu'en Europe et jusqu'à des mentions dans les revues de fin d'année de la télévision québécoise.

Le mercredi 21 décembre en avant-midi, Monia Monger, rédactrice en chef de TVA Nouvelles, annonce à M^{me} François qu'en raison du lapsus qu'elle a commis, elle ne pourra plus jamais revenir en ondes au sein de TVA Nouvelles. Elle n'a pas demandé à M^{me} François sa version des faits et s'est adressée à elle en des termes très durs, lui reprochant par exemple un soi-disant manque de culture générale. M^{me} François, transférée à un poste de rédactrice, voit son horaire réduit considérablement.

Cette manière d'agir est absolument contraire à la convention collective. Un grief sera déposé pour contester cette façon cavalière de convoquer un employé pour une mesure disciplinaire.

Toujours le mercredi 21 décembre, Richard Therrien, journaliste au quotidien Le Soleil, annonce sur son blogue que « *la direction de la chaîne d'information [a relégué M^{me} François] au poste de rédactrice pour sa bourde* ». Tout porte à croire que la direction de l'information a confirmé l'information à M. Therrien ou à d'autres employés de la salle de nouvelles, avant même qu'elle ne soit communiquée par la voie normale au syndicat et à M^{me} François.

La nouvelle de la rétrogradation a fait boule de neige. Le jour même, une page Facebook d'appui à M^{me} François est créée. Intitulée « Supportez la réintégration de Melissa François à son poste à LCN », elle rassemble 7 700 personnes en date du 11 janvier 2012. La vague de dénigrement des premiers jours est tombée; une forte vague de sympathie a pris la place.

Pendant ce temps, votre syndicat constate que le plan de la direction semble se résumer à faire de M^{me} François le bouc émissaire. Le jeudi 22 décembre, nous avons donc adressé une lettre à Christian Bougie, directeur des ressources humaines, pour lui demander de mettre en place un plan de « contrôle des dommages » qui inclurait le retrait immédiat des extraits vidéo de sites tel YouTube.

Le 6 janvier, nous avons adressé une nouvelle lettre à M. Bougie. Cette fois, nous avons récapitulé les faits survenus depuis le 18 décembre, pour conclure :

« Non seulement il semble que tout n'ait pas été fait pour "protéger" l'image de M^{me} François et de l'entreprise, mais en plus, on semble vouloir lui infliger la totalité du blâme concernant un tel événement. Aucune enquête digne de ce nom n'a été faite pour comprendre ce qui s'est réellement passé ce soir-là et aucun "contrôle des dommages" ne fut mis en œuvre pour protéger et l'entreprise et M^{me} François, bien au contraire. »

Enfin, nous avons adressé une demande à la direction dans les termes suivants :

« ... nous nous attendons à une attitude beaucoup plus appropriée envers M^{me} François dans les prochains jours. Nous croyons que la décision la plus éclairée dans les circonstances serait qu'un appui clair de la direction soit communiqué au personnel et aux différents médias envers M^{me} François et que celle-ci puisse reprendre son travail de lectrice dans les meilleurs délais afin de lui permettre de prouver l'excellent travail qu'elle peut accomplir, comme elle l'a toujours fait dans le passé. »

Malheureusement, nous n'avons pas eu de réponse, et rien ne nous indique que TVA a l'intention de changer de cap.

À l'information de TVA, on veut toujours aller plus vite et faire mieux que la concurrence, on maximise la pression, on règne par l'intimidation plutôt que par la collaboration, et quand une erreur survient, on braque les feux sur une personne en particulier, pour mieux faire oublier la responsabilité de la direction et les problèmes systémiques.

Des bourdes, des lapsus, des fous rires, des gaffes, il y en a eu des douzaines et des douzaines dans l'histoire de l'information en direct à TVA. La direction a l'habitude du « contrôle des dommages » et sait parfaitement comment freiner la propagation du matériel dont elle détient les droits. Il n'est pas normal que TVA ait attendu notre demande pour intervenir auprès de YouTube et ait prit beaucoup de temps pour compléter le travail, soit jusqu'au début janvier 2012.

Ces événements s'inscrivent dans une incapacité chronique de TVA Nouvelles à donner une juste part de temps d'antenne à des journalistes issus de minorités visibles ou culturelles. À cet égard, le traitement plus que douteux réservé à M^{me} François envoie un bien mauvais signal.

Soyez assurés que votre syndicat va poursuivre son travail pour protéger et améliorer votre milieu de travail et y faire régner l'équité.

Un communiqué de presse faisant écho à la présente lettre sera également diffusé par le SCFP.

Solidairement vôtre,

Réjean Beaudet
Président, SCFP 687